

Festival de l'artisanat de Niederbronn-les-Bains

Dimanche 21 juillet 2024 - 10 h à 18 h

## Charte de participation

- L'installation de votre stand pourra débuter dès 7h et devra être achevée au plus tard à 10h. A partir de 9h45, plus aucun véhicule ne pourra circuler ou être stationné dans les zones de la manifestation (des parkings proches et gratuits seront réservés aux exposants). En raison de l'interdiction de circulation, aucun retard ne pourra être toléré.
- Seuls pourront être exposés les produits mentionnés lors de l'inscription. L'exposant s'engage également à assurer les activités décrites lors de son inscription.
- La vente de produits manufacturés ou issus de l'importation ne sera pas tolérée ainsi que les objets emballés d'un film transparent. Les produits vendus doivent impérativement être artisanaux. L'exposant s'engage à afficher les prix de ses produits.
- Aucune exclusivité n'est garantie.
- La Ville ne pouvant fournir d'électricité à la totalité des exposants, seuls ceux qui en ont un réel besoin dans le cadre de leur démonstration ou atelier pourront y avoir accès. Le nombre de bornes étant limité, il est demandé aux exposants d'apporter leur propre rallonge adaptée à la puissance électrique de leurs appareils (enrouleur de câble électrique, min 10m max. 40m).
- La décoration de votre stand se fera en harmonie avec l'esprit du festival : authentique et local. Les grandes pancartes publicitaires ou les affiches sur papier fluo ne sont pas acceptées. Les exposants qui disposent de costume en phase avec leur artisanat (ex : forgeron, costume médiéval ou alsacien...) sont encouragés à les porter à l'occasion du Festival.
- Le stand devra être ouvert au public pendant toute la durée du Festival, de 10h à 18h. Merci de prévoir un stock d'articles suffisant en conséquence.
- Aucun gardiennage ne sera assuré par la Ville. Les objets laissés sur votre stand seront sous votre entière responsabilité. En aucun cas, la Ville ne saurait être tenue responsable des dommages ou vols causés.
- Il est interdit de vendre de l'alcool aux mineurs.
- Le participant s'engage à être assuré (responsabilité civile).
- Le participant s'engage à veiller à la propreté globale du site et à restituer un emplacement parfaitement propre (déchets et cartons éventuels devront être emportés par l'exposant).
- Le participant s'engage à être assuré (responsabilité civile).
- Toute annulation de participation faite après le 15 juin 2024 ne sera pas remboursée. En cas d'annulation ultérieure à cette date, l'exposant s'engage à prévenir les organisateurs, par téléphone au 06 36 07 65 04 ou par mail à [communication@niederbronn-les-bains.fr](mailto:communication@niederbronn-les-bains.fr)

Merci pour votre compréhension vis-à-vis de ces contraintes indispensables à notre organisation.